

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 22 juin 2022

Sécurité routière : opération de contrôle coordonnée des poids-lourds en Nouvelle-Aquitaine

En 2021, **1 poids-lourd sur 5 contrôlés** par les agents des transports terrestres de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) était en infraction et s'est vu sanctionné d'une ou plusieurs verbalisations. Le non-respect de la réglementation sociale (temps de conduite maximum...) et du code de la route (vitesse maximale, dépassements interdits, non-respect des distances de sécurité, stationnements dangereux sur la bande d'arrêt d'urgence, usage de téléphone au volant, conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants...) ou encore les manquements aux règles spécifiques (problèmes d'arrimage ou de surcharge) constituent les principales infractions relevées à l'encontre des poids lourds.

À l'approche de l'été, la préfecture de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest organise **le jeudi 23 juin 2022 une vaste opération de contrôles routiers** qui mobilisera **plus de 400 personnels** de tous les services de l'État sur **47 points de contrôle** disséminés sur l'ensemble des axes majeurs de la région.

Cette opération sera menée avec le concours des **12 préfectures de la Nouvelle-Aquitaine**, la région de **Gendarmerie** pour la Nouvelle-Aquitaine, la direction zonale des **Compagnies Républicaines de Sécurité**, la direction zonale de la **Sécurité Publique**, la direction zonale de la **Police aux frontières**, la direction inter-régionale des **Douanes**, les contrôleurs des transports terrestres de la **DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), les agents de l'**URSSAF** (union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales) et les agents de la **DREETS/PP** (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités/protection des populations).

Entre 2016 et 2021, les poids-lourds ont été impliqués dans **1283 accidents corporels, provoquant 289 tués et 1855 blessés sur les routes de Nouvelle-Aquitaine**. Ces accidents ont lieu majoritairement sur le réseau secondaire (56 % sur routes départementales, 17 % sur routes nationales et 18 % sur autoroutes) et en journée (85 % entre 7 h et 20 h).

Le non-respect de l'ensemble des règles par une minorité de ces professionnels de la route est générateur d'accidents graves voire mortels (2 à 3 fois plus que les accidents sans poids-lourd) et crée un fort sentiment d'insécurité chez les autres usagers de la route.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)